

extrascolaires,

Considérant, qu'il convient de différencier la tarification entre les enfants domiciliés à Apt et les enfants domiciliés hors d'Apt.

Il est proposé au conseil d'approuver le projet de l'École Municipale des Sports ainsi que les tarifs suivants :

TARIFS 2020 – ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)
Activité natation

QF : Quotient Familial	Tarif inscription de septembre à janvier ou de février à juin (hors vacances scolaires)
Tarifs enfants domiciliés à Apt	
QF>1196	40 €
596<QF<1196	35 €
0<QF<596	30 €
Tarifs enfants domiciliés hors Apt	
QF>1196	50 €
596<QF<1196	45 €
0<QF<596	40 €

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve le projet de l'École Municipale des Sport ainsi que les tarifs d'inscription,

Autorise Madame le Maire à faire appliquer lesdits tarifs.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200728-2568-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020



PROJET

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École Municipale des Sports (EMS) est un dispositif initié par le service des sports de la ville d'Apt. Elle est adressée aux enfants de 6 à 10 ans sur le temps extra-scolaire et propose des activités qui se déclinent en deux thématiques :

- 1- Activités aquatiques
- 2- Activités sportives terrestres

Depuis plusieurs années, le secrétariat, les renseignements et inscriptions étaient gérés par la MJC et l'encadrement assuré par les éducateurs sportifs de la ville. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention répartissant ainsi les tâches.

Dès la rentrée de septembre 2020, afin de rendre plus visible les actions menées par la ville dans le cadre de sa politique sportive mais aussi dans le but de simplifier les procédures, le suivi et permettre à la ville de développer de nouvelles actions en autonomie, le service des sports aura en charge l'ensemble de la gestion administrative. Il sera le point de renseignements, d'inscriptions et le responsable de l'encadrement pédagogique.

OBJECTIFS :

L'EMS cherche à « éduquer », stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe, acquérir le respect des autres.

Ces principes sont appliqués en respectant les capacités d'évolution cognitives, comportementales et motrices de chaque enfant.

Notre approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et la découverte. En aucun cas l'EMS ne prépare à la compétition.

De ce fait, elle n'entre pas en concurrence avec les clubs sportifs existants.

Le cycle d'apprentissage est supervisé et coordonné par des éducateurs, en prenant en compte les attentes et capacités de chaque enfant et en respectant la logique des différentes activités physiques et sportives.

L'enfant développera sa créativité, sa prise de responsabilité, et son autonomie dans un contexte ludique et dans le respect des besoins et caractéristiques de son âge, tant au niveau physique que physiologique, psychologique et affectif.

L'EMS est un moment d'apprentissage sportif organisé pour les 6 / 10 ans, qui encadre, éduque et oriente le pratiquant en véhiculant des valeurs citoyennes.

Les activités mises en place doivent permettre à l'enfant de progresser dans sa pratique, aussi bien sur le plan moteur que social et comportemental.

Les éducateurs permettront aux enfants de découvrir les fondamentaux techniques et tactiques de chaque activité en s'adaptant au rythme et au niveau de chacun.

Tous les enfants développeront des savoirs, des attitudes et des démarches ré-investissables dans leurs pratiques quotidiennes.

Chaque enfant devra intégrer la vie de groupe et ses règles.

L'EMS prépare et incite le jeune pratiquant à rejoindre le mouvement sportif associatif, après avoir découvert un panel d'activités sportives pendant ce temps éducatif.

CAPACITÉS DÉVELOPPÉES :

Capacités cognitives (SAVOIR):

- Connaître et réinvestir les règles spécifiques de sécurité liées aux activités pratiquées.
- Connaître le vocabulaire spécifique aux activités pratiquées
- Connaître le bon usage du matériel
- Connaître le nom spécifique de la tenue correspondant à l'APS.

Capacités comportementales (SAVOIR ÊTRE) :

- S'engager volontairement dans une action choisie vers un but précis.
- Appliquer et assumer les règles de comportement de la vie de groupe.

Capacités motrices (SAVOIR FAIRE)

- Utiliser et adapter des habilités motrices complexes dans divers supports d'activités physiques et sportives et dans des environnements variés.
- Améliorer sa condition physique à travers des situations ludiques variées.
- S'approprier l'utilisation de matériel de manière spécifique.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

NATATION :

L'apprentissage de la natation encadré par des personnels diplômés d'Etat est une priorité du service. L'objectif est de permettre à l'enfant de s'épanouir de façon ludique, loin de la compétition, d'être à l'aise et autonome en milieu aquatique mais aussi de prévenir des risques de noyade.

Jours et horaires (hors vacances scolaires) :

Lundi de 17h à 18h (6-8 ans) et 18h à 19h (8-10 ans)

Jeudi de 17h à 18h (6-10 ans)

Tarifs des inscriptions en fonction du Coefficient Familial.

Période de l'activité : semestre

Lieu : piscine du lycée

Capacité d'accueil : 35 enfants par créneau encadrés par 3 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) et 1 MNS en surveillance conformément aux textes en vigueur.

ACTIVITÉS SPORTIVES TERRESTRES :

Les activités sportives terrestres sont proposées dans le cadre du contrat de ville et à destination des jeunes de 6 à 10 ans qui ne pratiquent pas d'activité sportive et sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les objectifs sont :

Répondre à la politique du contrat de la ville en facilitant l'accès aux sports pour tous et orienter les jeunes vers les associations sportives locales pour une pratique régulière.

Garantir aux familles la qualité éducative des activités par du personnel qualifié avec du matériel pédagogique adapté.

Jours et horaires (hors vacances scolaires) :

Mercredi : 10h à 12h sur Saint Michel
14h à 16h30 en centre-ville

Inscription : gratuite

Période de l'activité : annuelle clôturée par une épreuve sportive de fin d'année

Lieux de pratique : sur l'ensemble des installations sportives de la ville (gymnases, stades, terrains de sport de quartier, cité scolaire...)

Capacité d'accueil : 24 enfants encadrés par 2 Educateurs Sportifs diplômés conformément aux textes en vigueur.

Les Activités Physiques et Sportives proposées.

- Vélo
- Athlétisme
- Sports collectifs
- Course d'orientation
- Roller
- Pétanque
- Gymnastique / lutte / acrosport ...

Apt, le 08 juillet 2020